



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07

www.solidaires-grouperatp.org

Paris, le 22 janvier 2024

POLLUTION DE L'AIR MÉTRO ET RER

SOLIDAIRES SOUMET LE PRÉFET DE PARIS AU TRIBUNAL ET DÉPOSE UNE PLAINTÉ À LA COMMISSION EUROPÉENNE

Après un droit d'alerte pour la santé publique et l'environnement, déposé le 26 mai 2023 auprès du Président Directeur Général de la RATP Jean CASTEX, **le 7 septembre 2023, le syndicat SOLIDAIRES RATP saisit le Préfet de Paris**, en sa qualité d'autorité compétente, aux fins de :

1. Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de particules fines PM_{2,5} au regard des objectifs du 8^{ème} plan pour l'environnement de l'Union Européenne ; à défaut d'en réduire les émissions en deçà des valeurs guide recommandées par l'OMS au sein des EFS d'Île-de-France ;
2. Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de métaux lourds, à défaut de les réduire (et ce pour le fer, manganèse, baryum) en deçà des valeurs toxicologiques de référence ;
3. Prendre des mesures immédiates :
 - Des mesures en continu sur l'ensemble du réseau Métro et RER des particules PM₁₀, PM_{2,5} et PM_{0,1} ;
 - Enjoindre à la RATP de déclarer l'ensemble des agents en surveillance médicale renforcée ;

Face au refus du Préfet de Paris de vouloir réduire les émissions de particules fines PM_{2,5} dans les enceintes ferroviaires, **le syndicat SOLIDAIRES RATP saisit le 5 janvier 2024 le Tribunal Administratif d'un recours en excès de pouvoir** pour enjoindre à l'État de :

- Prendre les mesures nécessaires pour éviter, à défaut réduire les émissions de particules fines PM_{2,5} en deçà des valeurs-guide recommandées par l'OMS au sein des EFS d'Île-de-France ;
- Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de métaux lourds, à défaut de les réduire (et ce pour le fer, manganèse, baryum) en deçà des valeurs toxicologiques de référence ;
- Mettre en place des mesures en continu sur l'ensemble du réseau Métro et RER des particules PM₁₀, PM_{2,5} et PM_{0,1}.

La législation de l'Union en matière de qualité de l'air poursuit l'objectif de parvenir à des niveaux de qualité de l'air n'entraînant pas d'incidence négative ni de risque notable sur la santé de l'humain et l'environnement. Concernant les Enceintes Ferroviaires Souterraines (EFS) en Île-de-France, **l'enquête journalistique VERT DE RAGE dont les résultats ont été publiés en 2023 a révélé d'importants dépassements des seuils autorisés, supérieurs à la pollution extérieure, engendrant des risques pour la santé des usagers et des travailleurs.**

Le refus du Préfet de Paris constitue une infraction aux articles 35 (protection de la santé) et 37 (protection de l'environnement) de la Charte des Droits fondamentaux. De ce fait, une plainte est déposée auprès de la Commission Européenne pour non respect de la législation de l'UE.

La fréquentation des Transports en Ile-De-France représente près de 5 millions de voyageurs par jour, chiffre en constante augmentation et qui ne manquera pas de l'être davantage **au vu des exigences de réduction des gaz à effet de serres aboutissant inéluctablement à des reportes modaux vers les transports en communs et alors que l'organisation des Jeux Olympiques 2024 va encore en accroître la fréquentation.**

Le syndicat SOLIDAIRES RATP poursuit son combat contre la pollution de l'air et entend veiller à la protection de la santé des travailleurs/euses et des usagerEs.

The logo features the word "Solidaires" in a large, bold, pink font, with "RATP" in a smaller, white font below it, all set against a black rectangular background.

SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE